

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 10 septembre 2018 à 9 h 00 à la Salle de conférence 1 du CLD Beauharnois-Salaberry, sise au 100, rue Sainte-Cécile, bureau 100, à Salaberry-de-Valleyfield, à laquelle sont présents :

Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine
Mme Mélanie Genesse, mairesse suppléante et conseillère désignée par Saint-Louis-de-Gonzague
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Formant quorum

Est absent : Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-09-179 OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU que les membres du Conseil des maires confirment que l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire leur a été dûment notifié tel qu'exigé par le *Code municipal du Québec*.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu
Appuyé par M. Gaétan Ménard
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

MOT DE BIENVENUE

La préfète souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie les mairesses et maires de leur présence à cette troisième (3^e) séance extraordinaire du Conseil de la MRC de l'année 2018.

2018-09-180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié et reproduit ci-dessous, en laissant le sujet varia ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Orientations politiques et délégation en matière de développement au CLD de Beauharnois-Salaberry
5. Mot de la fin
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-09-181 ORIENTATIONS POLITIQUES ET DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AU CLD DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une MRC de déléguer l'exercice des activités de développement économique à un organisme à but non lucratif;

ORIENTATIONS POLITIQUES ET DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AU CLD DE BEAUHARNOIS-SALABERRY (SUITE)

ATTENDU qu'aux termes de l'«Entente de délégation 2016-2018», conclue le 19 janvier 2016, la MRC a confié au CLD de Beauharnois-Salaberry les mandats suivants :

- la planification et le soutien au développement économique local et régional ;
- le développement et la promotion touristique;
- la gestion et l'administration des fonds FLI et FLS ;

ATTENDU que cette Entente de délégation viendra à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU la volonté du conseil des maires de revoir les modalités de ladite entente, notamment en matière de développement et de promotion touristique;

ATTENDU que par souci d'optimisation des ressources humaines et financières, les membres du Conseil de la MRC ont mandaté, par la résolution numéro 2018-02-045, le Carrefour du Capital humain de l'UMQ afin d'obtenir un diagnostic à l'égard des mandats de développement économique et touristique confiés au CLD de Beauharnois-Salaberry, incluant un portrait des services rendus et les attentes du milieu;

ATTENDU les résultats du rapport préliminaire présentés aux membres du conseil de la MRC le 12 juin 2018, la rencontre de travail des élus le 26 juin 2018 et les orientations retenues;

ATTENDU la présentation, l'analyse, les recommandations retenues ainsi que le plan d'action présenté par le Carrefour du Capital humain dans le cadre de la rencontre plénière du 15 août 2018;

ATTENDU les discussions tenues lors d'une rencontre de travail des élus, portant exclusivement sur le sujet le 5 septembre 2018;

ATTENDU l'implication des membres du conseil d'administration du CLD dans les différentes étapes de ce processus d'analyse.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

De réviser l'entente de délégation sur la base des orientations suivantes :

- Maintien du CLD de Beauharnois-Salaberry dans sa forme juridique actuelle;
- Délégation de la compétence en développement économique local et régional dans le respect des mandats assumés par les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois;
- Retrait des responsabilités en matière de développement et de promotion touristique et intégration d'un volet de promotion régionale à la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Gestion assumée par une seule direction générale MRC-CLD secondée par un directeur au développement économique, ce dernier étant à l'emploi du CLD;
- La direction générale partagée sera effective à compter du 10 septembre 2018.

De mandater la direction générale de la MRC pour la révision de ladite entente, tenant compte des attentes signifiées par les élus.

De soumettre l'entente révisée au Conseil des maires de la MRC pour adoption, et ce, préalablement à son dépôt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au ministère, pour approbation.

D'informer les membres du conseil d'administration du CLD de Beauharnois-Salaberry de la décision des membres du conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry eu égard aux orientations adoptées quant à la nouvelle entente de délégation.

ADOPTÉE

MOT DE LA FIN

La préfète, Mme Maude Laberge, souhaite une bonne fin de journée aux membres du Conseil des maires ainsi qu'aux personnes présentes.

2018-09-182 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Beaulieu
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 9h15.

ADOPTÉE

Maude Laberge
Préfète

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière